

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00267 Numéro SIREN : 330 265 521 Nom ou dénomination : SOLODIS

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2022 sous le numéro de dépôt 4494



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

SOLODIS

La Cloutière
37600 - PERRUSSON

S.A.S. au capital de 600 000 €
R.C.S. Tours 330 265 521

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Novembre 2020 au 31 Octobre 2021

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

Pierre Roche

340962EEFA1C4E0...



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 22/01/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SOLODIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Novembre 2020 au 31 Octobre 2021**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	12 905 219 €
■ Chiffre d'affaires	44 228 880 €
■ Bénéfice net comptable	652 079 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 08/02/2022

Fabienne LHOMMELET

Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	19 196 970	12 698 250	6 498 720	7 073 980
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 165 659	104 915	1 060 744	1 071 109
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	114 599	104 915	9 684	20 049
FONDS COMMERCIAL (1)	1 045 560		1 045 560	1 045 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 781 406	12 593 335	4 188 071	4 763 290
TERRAINS	252 192	34 637	217 555	220 889
CONSTRUCTIONS	10 619 094	8 061 370	2 557 724	2 985 950
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 682 812	3 472 101	1 210 710	1 295 819
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 179 622	1 025 226	154 395	216 267
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	47 684		47 684	44 363
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 249 904		1 249 904	1 239 580
PARTICIPATIONS	270		270	270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	792 520		792 520	788 833
PRETS	431 694		431 694	433 057
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	25 420		25 420	17 420
ACTIF CIRCULANT	6 411 739	5 240	6 406 499	6 906 331
STOCKS ET EN-COURS	3 936 607		3 936 607	4 093 936
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	11 502		11 502	5 805
MARCHANDISES	3 925 105		3 925 105	4 088 130
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	122 984		122 984	131 928
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 514 880	5 240	1 509 640	1 765 466
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	265 212	5 240	259 972	293 809
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 249 668		1 249 668	1 471 657
CREANCES DIVERSES (3)	173 723		173 723	122 971
DISPONIBILITES	500 746		500 746	655 731
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	162 795		162 795	136 297
TOTAL GENERAL	25 608 710	12 703 490	12 905 219	13 980 311
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			1 857	7 489
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	4 001 079	4 190 559
CAPITAL	600 000	600 000
RESERVES	2 354 725	2 852 732
RESERVE LEGALE	60 000	60 000
AUTRES RESERVES	2 294 725	2 792 732
RESULTAT DE L'EXERCICE	652 079	366 992
PROVISIONS REGLEMENTEES	394 275	370 833
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>4 001 079</i>	<i>4 190 559</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	144 145	137 711
PROVISIONS POUR RISQUES	144 145	137 711
DETTES (1)	8 759 994	9 652 041
DETTES FINANCIERES (2)	3 470 411	4 565 275
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	2 917 999	4 108 334
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	552 412	456 941
DETTES D'EXPLOITATION	5 176 826	4 902 801
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 767 326	3 572 445
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 313 356	1 229 803
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	96 143	100 552
DETTES DIVERSES	112 756	183 963
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	66 449	62 894
AUTRES DETTES DIVERSES	46 307	121 069
TOTAL GENERAL	12 905 219	13 980 311
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 804 207 6 955 787	2 187 066 7 464 974
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	446 647	1 166 043



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	44 592 903	44 711 859
VENTES DE MARCHANDISES	43 459 565	43 587 612
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	769 314	778 423
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>44 228 880</i>	<i>44 366 035</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	45 930	16 951
REPRISES SUR PROVISIONS	58 906	79 554
TRANSFERTS DE CHARGES	86 911	117 743
AUTRES PRODUITS	172 274	131 573
CHARGES D'EXPLOITATION	43 556 445	43 985 980
ACHATS DE MARCHANDISES	33 907 289	33 860 283
VARIATION DES STOCKS	163 025	377 386
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	96 014	91 276
VARIATION DES STOCKS	(5 697)	2 691
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 873 269	4 230 949
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	543 913	521 356
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 118 743	3 100 067
CHARGES SOCIALES	897 348	815 893
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	884 695	912 831
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	5 240	9 034
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	56 145	49 711
AUTRES CHARGES	16 457	14 500
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 036 457	725 878
PRODUITS FINANCIERS	12 675	12 582
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	12 662	12 562
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	13	20
CHARGES FINANCIERES	51 242	70 048
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	51 242	70 048
RESULTAT FINANCIER	(38 566)	(57 466)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	997 890	668 411



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	134 242	2 328
SUR OPERATIONS DE GESTION	81 566	2 328
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	52 676	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	76 210	24 731
SUR OPERATIONS DE GESTION		246
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	52 769	
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 441	23 441
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 043
RESULTAT EXCEPTIONNEL	58 031	(22 403)
PARTICIPATION DES SALARIES	199 033	133 682
IMPOTS SUR LES BENEFICES	204 810	145 333
<i>Total des produits</i>	<i>44 739 821</i>	<i>44 726 769</i>
<i>Total des charges</i>	<i>44 087 742</i>	<i>44 359 776</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	652 079	366 992
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	5 489	5 878
Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation de pandémie de Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité de l'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	8 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 8 ans
- Agencements des constructions :	6 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Fonds commercial et Droit au bail

Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption d'une filiale le 1 ^{er} /11/2013	500 560
DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
Station de lavage	Acquisition du 2/06/2015	60 000
Fonds de commerce de bricolage « SadeF »	Acquisition du 1 ^{er} /03/2019	285 000
	<i>s/total Fonds commercial</i>	<i>995 560</i>
Droit au bail « Boutique Cadeaux »	Acquisition du 10/04/2007	50 000
	<i>s/total Droit au bail</i>	<i>50 000</i>
		1 045 560

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 165 240	420		1 165 660
Immobilisations corporelles	16 548 684	351 461	118 738	16 781 407
Immobilisations financières - titres	789 103	3 687		792 790
Immobilisations financières - créances	450 477	12 268	5 631	457 114
	18 953 504	367 836	124 369	19 196 971

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	94 130	10 785		104 915
Immobilisations corporelles	11 785 393	873 911	65 969	12 593 335
	11 879 523	884 696 (*)	65 969	12 698 251
(*) Dont dotation :				
. linéaire		793 474		
. dégressive		91 222		
. exceptionnelle		-		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	370 833	23 442		394 275
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	137 711	56 145	49 711	144 145
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	9 196	5 240	9 196	5 240
	517 740	84 827 (*)	58 907 (*)	543 660
(*) Dont :				
. exploitation		61 385	58 907	
. financier		-	-	
. exceptionnel		23 442	-	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	49 711
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

(1) La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 72 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- un litige prud'homal de 16 k€.
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 56 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	457 114	1 858	455 256
Acomptes versés sur commandes	122 985	122 985	
Créances d'exploitation	1 514 927	1 514 927	
Créances diverses	173 724	173 724	
Charges constatées d'avance	162 795	162 795	
	2 431 545	1 976 289	455 256

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	447 933	447 933		
Emprunts bancaires (1)	2 470 066	677 845	1 588 713	203 508
Emprunts & dettes financières divers (2)	552 412	540 426		11 986
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 176 826	5 176 826		
Dettes diverses	112 757	112 757		
Produits constatés d'avance				
	8 759 995	6 955 787	1 588 713	215 494

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 1 286

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 294 986

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 761 479

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 540 426

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	29 238 788	30 281 348
- Drive	4 316 091	4 015 700
- Station-service	10 674 001	10 068 988
	44 228 880	44 366 036

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	6
- Agents de maîtrise	20
- Employés	103
	129

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Solde dettes antérieures	-	81 566
Cession d'immobilisations corporelles	52 769	52 676
Amortissements dérogatoires	23 442	-
	76 211	134 242

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	126 033
- Supplément de participation	73 000
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	-
	199 033

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère LE DONJON.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	212 759
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 7 949
	204 810

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	72 507
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.50 %)	99 658

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 1 967 840 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 952 795	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	2 254 656	2 254 656
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 30 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOXX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 336 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

SAS LE DONJON
37600 PERRUSSON
RCS TOURS 844 894 113

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	540 407
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	5 489

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SOLODIS
Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros
Siège social : 30 avenue de la Cloutière
37600 PERRUSSON
330 265 521 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 AVRIL 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2021 s'élevant à 652 079,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 652 079,14 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » 221 920,86 euros
Qui se trouve ainsi ramené à 2 072 804,75 euros.

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 874 000,00 euros

A titre de dividendes 874 000,00 euros
Soit 874 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 622 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 871 378 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2018	925 000 €	1 000	2 775 €	922 225 €
31/10/2019	870 000 €	1 000	2 610 €	867 390 €
31/10/2020	865 000 €	1 000	2 595 €	862 405 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 avril 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Pierre ROCHE

DocuSigned by:

340962EEFA1C4E0...

SOLODIS

Société par actions simplifiée

30, avenue de la Cloutière

37600 PERRUSSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2021

SOLODIS

Société par actions simplifiée

30, avenue de la Cloutière

37600 PERRUSSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2021

A l'assemblée générale de la société SOLODIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLODIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

6 place de la Pyramide – 92908 Paris-La Défense Cedex – France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Centre-Val de Loire
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} novembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours, le 28 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bernard GROUSSIN

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de Résultat

Annexe



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	19 196 970	12 698 250	6 498 720	7 073 980
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 165 659	104 915	1 060 744	1 071 109
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	114 599	104 915	9 684	20 049
FONDS COMMERCIAL (1)	1 045 560		1 045 560	1 045 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 781 406	12 593 335	4 188 071	4 763 290
TERRAINS	252 192	34 637	217 555	220 889
CONSTRUCTIONS	10 619 094	8 061 370	2 557 724	2 985 950
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 682 812	3 472 101	1 210 710	1 295 819
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 179 622	1 025 226	154 395	216 267
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	47 684		47 684	44 363
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 249 904		1 249 904	1 239 580
PARTICIPATIONS	270		270	270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	792 520		792 520	788 833
PRETS	431 694		431 694	433 057
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	25 420		25 420	17 420
ACTIF CIRCULANT	6 411 739	5 240	6 406 499	6 906 331
STOCKS ET EN-COURS	3 936 607		3 936 607	4 093 936
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	11 502		11 502	5 805
MARCHANDISES	3 925 105		3 925 105	4 088 130
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	122 984		122 984	131 928
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 514 880	5 240	1 509 640	1 765 466
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	265 212	5 240	259 972	293 809
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 249 668		1 249 668	1 471 657
CREANCES DIVERSES (3)	173 723		173 723	122 971
DISPONIBILITES	500 746		500 746	655 731
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	162 795		162 795	136 297
TOTAL GENERAL	25 608 710	12 703 490	12 905 219	13 980 311
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			1 857	7 489
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	4 001 079	4 190 559
CAPITAL	600 000	600 000
RESERVES	2 354 725	2 852 732
RESERVE LEGALE	60 000	60 000
AUTRES RESERVES	2 294 725	2 792 732
RESULTAT DE L'EXERCICE	652 079	366 992
PROVISIONS REGLEMENTEES	394 275	370 833
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	4 001 079	4 190 559
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	144 145	137 711
PROVISIONS POUR RISQUES	144 145	137 711
DETTES (1)	8 759 994	9 652 041
DETTES FINANCIERES (2)	3 470 411	4 565 275
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	2 917 999	4 108 334
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	552 412	456 941
DETTES D'EXPLOITATION	5 176 826	4 902 801
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 767 326	3 572 445
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 313 356	1 229 803
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	96 143	100 552
DETTES DIVERSES	112 756	183 963
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	66 449	62 894
AUTRES DETTES DIVERSES	46 307	121 069
TOTAL GENERAL	12 905 219	13 980 311
(1) Dont à plus d'un an	1 804 207	2 187 066
Dont à moins d'un an	6 955 787	7 464 974
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	446 647	1 166 043



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION VENTES DE MARCHANDISES PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	44 592 903 43 459 565 769 314	44 711 859 43 587 612 778 423
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	44 228 880	44 366 035
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERTS DE CHARGES AUTRES PRODUITS	45 930 58 906 86 911 172 274	16 951 79 554 117 743 131 573
CHARGES D'EXPLOITATION ACHATS DE MARCHANDISES VARIATION DES STOCKS ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS VARIATION DES STOCKS AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*) IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SALAIRES ET TRAITEMENTS CHARGES SOCIALES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES AUTRES CHARGES	43 556 445 33 907 289 163 025 96 014 (5 697) 3 873 269 543 913 3 118 743 897 348 884 695 5 240 56 145 16 457	43 985 980 33 860 283 377 386 91 276 2 691 4 230 949 521 356 3 100 067 815 893 912 831 9 034 49 711 14 500
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 036 457	725 878
PRODUITS FINANCIERS VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	12 675 12 662 13	12 582 12 562 20
CHARGES FINANCIERES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	51 242 51 242	70 048 70 048
RESULTAT FINANCIER	(38 566)	(57 466)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	997 890	668 411



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	134 242	2 328
SUR OPERATIONS DE GESTION	81 566	2 328
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	52 676	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	76 210	24 731
SUR OPERATIONS DE GESTION		246
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	52 769	
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 441	23 441
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 043
RESULTAT EXCEPTIONNEL	58 031	(22 403)
PARTICIPATION DES SALAIRES	199 033	133 682
IMPOTS SUR LES BENEFICES	204 810	145 333
<i>Total des produits</i>	<i>44 739 821</i>	<i>44 726 769</i>
<i>Total des charges</i>	<i>44 087 742</i>	<i>44 359 776</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	652 079	366 992
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	5 489	5 878

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation de pandémie de Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité de l'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	8 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 8 ans
- Agencements des constructions :	6 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Fonds commercial et Droit au bail

Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption d'une filiale le 1 ^{er} /11/2013	500 560
DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
Station de lavage	Acquisition du 2/06/2015	60 000
Fonds de commerce de bricolage « SadeF »	Acquisition du 1 ^{er} /03/2019	285 000
	<i>s/total Fonds commercial</i>	<i>995 560</i>
Droit au bail « Boutique Cadeaux »	Acquisition du 10/04/2007	50 000
	<i>s/total Droit au bail</i>	<i>50 000</i>
		1 045 560

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 165 240	420		1 165 660
Immobilisations corporelles	16 548 684	351 461	118 738	16 781 407
Immobilisations financières - titres	789 103	3 687		792 790
Immobilisations financières - créances	450 477	12 268	5 631	457 114
	18 953 504	367 836	124 369	19 196 971

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	94 130	10 785		104 915
Immobilisations corporelles	11 785 393	873 911	65 969	12 593 335
	11 879 523	884 696 (*)	65 969	12 698 251
(*) Dont dotation :		793 474		
. linéaire				
. dégressive		91 222		
. exceptionnelle		-		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	370 833	23 442		394 275
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	137 711	56 145	49 711	144 145
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	9 196	5 240	9 196	5 240
	517 740	84 827 (*)	58 907 (*)	543 660
(*) Dont :				
. exploitation		61 385	58 907	
. financier		-	-	
. exceptionnel		23 442	-	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	49 711
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

(1) La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 72 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- un litige prud'homal de 16 k€.
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 56 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	457 114	1 858	455 256
Acomptes versés sur commandes	122 985	122 985	
Créances d'exploitation	1 514 927	1 514 927	
Créances diverses	173 724	173 724	
Charges constatées d'avance	162 795	162 795	
	2 431 545	1 976 289	455 256

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	447 933	447 933		
Emprunts bancaires (1)	2 470 066	677 845	1 588 713	203 508
Emprunts & dettes financières divers (2)	552 412	540 426		11 986
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 176 826	5 176 826		
Dettes diverses	112 757	112 757		
Produits constatés d'avance				
	8 759 995	6 955 787	1 588 713	215 494
				1 286
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				294 986
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				761 479
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				540 426

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	29 238 788	30 281 348
- Drive	4 316 091	4 015 700
- Station-service	10 674 001	10 068 988
	<u>44 228 880</u>	<u>44 366 036</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	6
- Agents de maîtrise	20
- Employés	103
	129

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Solde dettes antérieures	-	81 566
Cession d'immobilisations corporelles	52 769	52 676
Amortissements dérogatoires	23 442	-
	76 211	134 242

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	126 033
- Supplément de participation	73 000
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	-
	199 033

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère LE DONJON.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	212 759
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 7 949
	<u>204 810</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	72 507
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.50 %)	99 658

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 1 967 840 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 952 795	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	2 254 656	2 254 656
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 30 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOXX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 336 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

SAS LE DONJON
37600 PERRUSSON
RCS TOURS 844 884 113

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	540 407
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	5 489

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.